Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

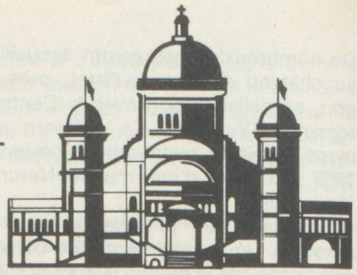

C.F.F.
Pour faire avaler la pilule...

Le renchérissement des billets normaux sera en moyenne de 8,9 % pour la deuxième classe et de 11,8 % pour la première. Il se répercutera davantage sur le trafic à longue et courte distance que sur les moyennes. Par ailleurs, les CFF ont décidé de tenir compte des besoins parfois particuliers des touristes en offrant des billets combinés, ceci par exemple pour les vacanciers qui font à pied certains tronçons et empruntent le train pour le reste de leur voyage.

Les abonnements pour les personnes âgées et les invalides seront disponibles en deux versions. Soit les abonnements disponibles à ce jour, pour le prix de 125 francs —contre 98 francs jusqu'ici— soit une nouvelle catégorie, valable uniquement du lundi au jeudi, pour le prix de 80 francs.

Les billets supplémentaires qui complètent un abonnement demi-taxe seront plus chers. Il faudra désormais payer 220 francs au lieu de 190 francs en deuxième et 340 francs au lieu de 290 francs pour la première classe.

Enfin, les billets de vacances et les abonnements de réseau seront supprimés.

Les CFF escomptent que ce train de nouvelles mesures leur procurera annuellement 800 millions de recettes supplémentaires.

Assemblée du Don Suisse à Delémont

Le Don Suisse de la fête nationale a tenu pour la première fois, son assemblée générale dans le canton du Jura, à Delémont. Présidée par M. Adolf Ehrsam, l'assemblée avait à décider de l'affectation du produit de la collecte 1984, qui ira aux Suisses de l'étranger. Quant à la collecte de cette année, décision avait été prise l'année dernière de l'attribuer à la forêt suisse. Sept projets en bénéficieront.

Les membres du Don Suisse ont été salués à Delémont par le président du gouvernement jurassien, M. Roger Jardin, qui a relevé que le nouveau canton partageait l'idéal de solidarité et l'esprit confédéral qui animent la grande association nationale. Après avoir accepté les comptes de l'année dernière et du produit de la collecte, soit 4,8 millions, l'assemblée a pris connaissance des sept projets forestiers qui seront subventionnés par l'association.

Il s'agit de la préservation du biotope en Basse-Engadine à la périphérie du parc national, de l'assainissement de forêts protectrices au Val Calenca, d'opérations d'éclaircissage et d'entretien dans les forêts tessinoises, d'une subvention à l'arboretum du vallon de l'Aubonne, de la sauvegarde des 10 000 hectares de forêts de pins menacés par la pollution et les incendies en Valais, de la mise sous protection d'une région forestière jurassienne typique, la combe Tabeillon, près de Glovelier, et de la création d'une réserve forestière dans la vallée de la Muota.

En ce qui concerne le produit de la collecte de 1984, la proposition de l'attribuer aux Suisses de l'étranger a été ratifiée. C'est la Commission des Suisses de l'étranger mise sur pied par la Nouvelle Société Helvétique qui en bénéficiera. C'est en effet la seule organisation de Suisses de l'étranger. En plus de son travail d'information et de défense des droits des Suisses de l'étranger (350 000 répartis dans les quatre coins du monde), cette organisation joue aussi un rôle de « parlement de l'émigration suisse ».

L'assemblée a également ratifié la nomination de neuf nouveaux membres. ATS

Pigeon voyageur de l'armée suisse égaré en Autriche

Récemment un nouvel élément de l'armée suisse s'est introduit clandestinement en Autriche. Le successeur de Kurt Schilling —l'espion qui avait fait une incursion dans ce pays à fin 1979— est un pigeon voyageur qui participait aux manœuvres « Zephyr » et qui a échoué à Innsbruck. « Une telle erreur de parcours est très rare chez les pigeons voyageurs de l'armée suisse » assure M. Alfred Teuscher, chef du service compétent du Département militaire fédéral.

Pour M. Teuscher l'hypothèse la plus vraisemblable est que le pigeon voyageur a été poursuivi par un oiseau de proie. Il aurait alors dévié de sa route et se serait joint à un autre vol de pigeons. C'est ainsi que le messager du bataillon d'infanterie 147 s'est retrouvé finalement à la police de la capitale tyrolienne.

L'ambassade suisse à Vienne a été alertée par les fonctionnaires autrichiens qui voulaient savoir ce qu'ils devaient faire de ce volatile égaré. Et quelques jours plus tard l'oiseau prenait le chemin du retour, beaucoup moins éprouvant que celui de l'aller, puisque le pigeon a été mis dans un train avec « des provisions de bec » pour le trajet.

Au Département militaire fédéral on ne se rappelle qu'un autre cas de pigeon voyageur de l'armée ayant volé par-dessus les frontières. Cela s'est passé en 1973 quand un de ces oiseaux s'est rendu lui aussi en Autriche, mais cette fois-là dans le Vorarlberg. Chaque année 10 à 15 pigeons voyageurs de l'armée se trompent de route en Suisse, ce qui est très peu, relève M. Teuscher : le pourcentage atteint juste le un pour mille de l'ensemble des vols.

L'armée utilise 10 000 pigeons voyageurs qui sont distribués dans 26 bases réparties dans toute la Suisse. En cas d'urgence ce sont 40 000 oiseaux supplémentaires qui peuvent être réquisitionnés auprès d'éleveurs civils. ATS

Pierre Aubert au Liechtenstein : pas de problèmes

Le président de la Confédération Pierre Aubert a quitté Vaduz en avril au terme d'une visite officielle de 24 heures dans la principauté du Liechtenstein. Le chef du Département fédéral des affaires étrangères, qui était accompagné de son épouse et d'une petite délégation, s'est notamment entretenu avec le prince François-Joseph II et le chef de son gouvernement Hans Brunhart. Une large identité de vues s'est dégagée entre les deux pays à propos de la sécurité et de la coopération en Europe, alors qu'aucun problème majeur ne se pose sur le plan bilatéral.

Arrivée à Vaduz, la délégation suisse a été accueillie par le prince et son gouvernement. M. Aubert s'est rendu au château de la ville pour un entretien avec le prince François-Joseph. Dans l'après-midi, la délégation suisse a rencontré des membres du gouvernement de la principauté et en particulier son chef Hans Brunhart lors d'une séance de travail.

En ce qui concerne la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Suisse et le Liechtenstein ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'état des négociations de Madrid. Les deux pays estiment que le nouveau projet de document final du groupe des pays neutres et non alignés est une bonne base pour un achèvement positif des travaux. Sur le plan bilatéral, aucun problème majeur n'existe entre les deux Etats. Le président de la Confédération et le chef du gouvernement de la Principauté ont tenu à souligner l'importance du traité d'union douanière qui lie les deux pays depuis 60 ans.

ATS

Les Suisses en queue du « hit-parade » des grèves

550 jours de grève en 1982 en Suisse, 15 en 1981 et une moyenne de 4 930 jours par année au cours de la dernière décennie, ces chiffres ressortent d'une étude de la Société pour le développement de l'économie suisse. 1976 a été une « année-pointe » avec 19 586 jours de grève.

Depuis 1970, il y a eu en Suisse deux jours de grève pour 1 000 travailleurs, soit un chiffre considérablement bas en comparaison avec l'étranger. Au cours de la même période et sur le même nombre de travailleurs (1 000), il y a eu 1401 jours de grève en Italie, 882 au Canada, 469 aux Etats-Unis, 187 en France, 46 en Allemagne fédérale, 37 aux Pays-Bas et 10 en Autriche.

On ne possède pas encore de données complètes sur la situation à l'étranger en 1982.

ATS

Comptes en banque en Suisse : les frontaliers italiens ont désormais le feu vert

Depuis le 7 avril, les frontaliers italiens peuvent disposer d'un compte en banque en Suisse. Toutefois, ce compte ne devra pas dépasser la somme de cinq millions de lires, soit 7 500 francs suisses. C'est ce que prévoit un décret du département italien des affaires étrangères, récemment rendu public. Par ailleurs, ce décret lie l'ouverture d'un tel compte à son alimentation par des versements dérivant de l'activité professionnelle.

Dans les milieux frontaliers italiens, la nouvelle a été accueillie avec satisfaction car elle met un terme à une situation ambiguë. De nombreux frontaliers disposaient déjà de compte bancaire sur territoire helvétique, encouragés en cela, pour des raisons pratiques évidentes, par leurs employeurs, et vivaient de la sorte dans l'illégalité.

Près de 30 000 frontaliers italiens travaillent dans le canton du Tessin.

ATS

Protection civile : un Suisse sur quatre n'est pas protégé

Vingt ans à peine après sa création, la protection civile a atteint aujourd'hui un degré de préparation appréciable. C'est le Conseil fédéral qui adresse ainsi une bonne note à ce système de défense civile dans un rapport intermédiaire qui avait été demandé par le Parlement. Pour les quelque 6,4 millions d'habitants de notre pays, il existe, à proximité des habitations, environ 4,8 millions de places protégées. Mais tout n'est pas rose pour autant, avertit le Conseil fédéral : l'instruction du personnel des abris est encore insuffisante et, surtout, certaines communes et certains cantons —romands en particulier— font trop peu en matière de protection civile.

Ce rapport intermédiaire sur l'état de préparation de la protection civile avait été demandé dans un postulat déposé par M. Beda Humbel (PDC/AG) en 1980. Ce dernier voulait notamment savoir où en était l'exécution de la conception globale de la protection civile, arrêtée en 1971.

Le rapport gouvernemental déclare tout d'abord que les objectifs assignés à la protection civile n'ont pas changé : renforcer le pouvoir de dissuasion de l'armée en réduisant les possibilités de chantage sur la population civile en cas de conflit ouvert en Europe, et assurer la survie la plus large possible des habitants en cas de combats sur territoire suisse.

Pour remplir cette mission, l'abri joue un rôle essentiel. Obligatoire depuis 1951 dans toute nouvelle construction, la création d'abris de protection civile est allée bon train. Actuellement, 26 % de la population (1,6 million d'habitants) ne disposent pas encore de places protégées ; manquent également les places protégées à proximité du lieu de travail pour les personnes dont l'activité est indispensable à la collectivité.

Mais cette moyenne nationale cache d'importantes disparités régionales. En effet si un seul Zurichois sur 25, ou un Genevois sur 6 ne trouverait pas place dans un abri, il y a un Jurassien sur deux qui n'a pas de place protégée, à l'instar du Vaudois, du Tessinois, du Fribourgeois et du Valaisan. A Neuchâtel, la situation est légèrement meilleure : une personne sur trois n'est pas protégée. Un tribut au fédéralisme et à l'autonomie communale que Berne n'est pas prête à payer encore longtemps.

Le Conseil fédéral relève d'autre part que les petites communes n'ont souvent pas les moyens finan-

ciers pour construire des abris en suffisance. Le gouvernement examine par conséquent en ce moment les moyens de relever le taux maximum (60 %) des subventions.
En matériel (60 % de l'état indispensable) et en hommes, la protection civile est relativement bien servie, même si il faudra probablement attendre l'an 2000 pour terminer l'achat d'équipements. Mais les communes devraient essayer de combler le manque de personnel versé dans d'autres secteurs de la défense générale (90 000 hommes sur 500 000 en tout) par un engagement accru de femmes volontaires.
ATS

Peu de chefs d'abri

Au chapitre de l'instruction, environ 60 % des personnes astreintes à servir dans la protection civile ont suivi des cours de base. Mais la formation des chefs d'abri, cheville ouvrière de tout le système de protection civile, accuse un grand retard. Les cantons et les communes devront faire de gros efforts au cours des années quatre-vingt pour rattraper le temps perdu.

La population devrait aussi être mieux renseignée sur les possibilités de protection. Dans les communes où les abris sont en suffisance, l'attribution des places protégées pourrait ainsi être rendue publique.

En conclusion, le rapport esquisse quelques perspectives d'avenir. Compte tenu du renchérissement, les objectifs de la conception globale de 1971 devraient pouvoir être réalisés dans les limites financières établies à l'époque, soit 11,2 milliards de francs. D'autre part, si le rythme annuel des subventions fédérales se maintient —180 millions de francs— l'état réglementaire de la protection civile devrait être atteint en l'an 2000. Tout ne sera pas fini pour autant : au siècle prochain, la Confédération devra poursuivre son effort, afin de maintenir l'ensemble du système en bon état.

Récession en Suisse : le début de la fin pour bientôt

L'économie suisse n'a sans doute pas encore passé le creux de la vague mais une amélioration pourrait intervenir plus tôt que ne le prétendaient certains pessimistes. C'est en substance le diagnostic du dernier bulletin conjoncturel publié par le Crédit suisse (CS). Le redressement de l'économie suisse que le CS prédit pour la seconde moitié de 1983 ou au début 84 tiendrait à plusieurs facteurs favorables qui, actuellement, se conjugent : la légère reprise aux Etats-Unis, les résultats des élections en Allemagne fédérale et l'accord intervenu entre les pays membres de l'OPEP. Mais le CS tempère aussitôt cet optimisme : même si des signes encourageants existent (baisse du chômage) l'économie suisse n'a pas encore passé le creux de la vague.

Pour le CS, l'indicateur le plus favorable est l'évolution des prix dont l'indice n'a progressé que de 0,1 % en février, soit un renchérissement de 4,8 sur l'année alors que dans les derniers mois de 1982 le taux d'inflation atteignait presque 6 %. L'évolution est analogue pour les prix de gros. Ce ralentissement de l'inflation a pour conséquence la hausse du pouvoir d'achat et partant une certaine reprise, dans le commerce de détail et le tourisme notamment.

Quant au marché du travail, on sait que le nombre des chômeurs représente 0,9 % de la population active ou 27 828 sans emploi. Cependant, relève le Crédit suisse, le progrès du chômage est freiné et en janvier et février il a même légèrement régressé. C'est pourquoi, conclut le CS, les opinions divergent sur l'opportunité et l'urgence du programme de relance fédéral, actuellement discuté par le Parlement, et qui prévoit des dépenses pour 641 millions de francs.
ATS

Conseil fédéral : nouveau financement des écoles suisses de l'étranger

Le Département fédéral de l'intérieur prépare un nouveau système de financement des écoles suisses de l'étranger. Il en a été chargé par le Conseil fédéral. La loi actuelle, a indiqué à l'issue de la séance M. Achille Casanova, vice-chancelier de la Confédération, présente en effet diverses lacunes. Son application coûte fort cher aux colonies suisses de l'étranger de sorte que les enfants de ces Suisses ne jouissent pas de chances égales. La décision gouvernementale se fonde sur une étude réalisée par un groupe de travail et selon laquelle toutes les écoles actuelles —sauf celles de Gênes, Naples et Florence qui seront de toute manière fermées— sont parfaitement conformes aux principes de la loi. ATS

Kurt Furgler interviewé à « Table ouverte »

Le conseiller fédéral Kurt Furgler s'est engagé à étudier, de concert avec ses collaborateurs de l'Ofiamt, les moyens d'assouplir la législation sur l'assurance chômage.

Déclaration lors de l'émission « Table ouverte » où il était interviewé par quatre journalistes de la Télévision romande.

La nouvelle loi sur l'assurance chômage dépasse de loin la portée positive des législations des pays voisins, d'autant plus que le droit des chômeurs aux prestations va passer à 240 jours dès le mois de juin, a déclaré le nouveau patron de l'économie publique. Nous avons fait sur le plan de l'assurance-chômage, tout ce qui était à faire pour protéger ceux et celles qui sont touchés.

Kurt Furgler s'est en outre dit convaincu de l'effet positif de ses nouvelles mesures de relance pour les régions touchées par la crise. La condition première de réussite du programme approuvé par les Chambres est de contenir l'expansion du chômage dans les limites actuelles. Nous devrions ne pas dépasser le nombre de 30 000 sans emploi dénombrés actuellement, a dit en substance le chef du Département de l'économie publique.
ATS